



AMPEREL remporte l'appel d'offres de la Ville de Paris pour l'installation clef en main d'un système solaire de complément d'eau chaude

Boulogne-Billancourt, le 29 avril 2008

La Ville de Paris a voté à l'unanimité un plan de lutte contre les gaz à effet de serre émis par l'activité de la capitale : le Plan Climat de Paris. C'est un engagement fort sur une démarche de « facteur 4 » qui va permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues du territoire parisien de 75% en 2050 par rapport à 2004.

Ses objectifs sont très ambitieux sur le territoire parisien :

- 25% de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire,
- 25% de réduction énergétique des consommations du territoire,
- 25% de consommation énergétique du territoire provenant des énergies renouvelables.

Dans le domaine des énergies, la Ville entend pleinement réduire la consommation de ses bâtiments et accroître la part des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, la Direction de la Propreté de l'Eau a donc lancé un appel d'offres pour mettre en place un chauffe eau solaire collectif sur l'un de ses établissements dans le 18^{ème} arrondissement à Paris.

Après étude des différentes solutions proposées, AMPEREL a été finalement retenue par la Ville de Paris pour procéder à l'installation des équipements solaires.

Le PDG d'AMPEREL, Gilles SALSARULO, se déclare « se satisfait de pouvoir compter la Ville de Paris parmi ses clients prestigieux ».

AMPEREL SA
47, rue le Corbusier - 92100 Boulogne
Tél. : 01 41 22 14 10 - Fax. : 01 41 22 14 19
Contact Presse : servicepresse@amperel.fr
www.amperel.fr